

PERSONNEL**Evolution des emplois et du tableau des effectifs****EXPOSE DES MOTIFS****Créations d'emplois afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des service municipaux**

- Service Etudes et grands travaux : création d'un poste d'ingénieur chargé d'opérations par transformation de deux postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe (CT¹ du 16 octobre 2012).
- Transformation de 10 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe en postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, afin d'adapter le tableau des effectifs à de nouveaux recrutements liés à des départs d'agents de la collectivité.
- Service Accueils des temps scolaires et de loisirs : dans le cadre de la création du nouveau service, création de 3 postes de responsable de secteur géographique sur le grade d'animateur par suppression de 3 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe (CT du 16 octobre 2012).

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Ingénieur territorial	11	12
Technicien principal 2 ^{ème} classe	34	32
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	64	54
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	371	381
Animateur territorial	23	26
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	23	20

Date d'effet : 1^{er} décembre 2012.

Les dépenses ont été prévues au BP 2012 et seront donc imputées au budget communal.

¹ CT : Comité technique

PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

Créations d'emplois afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

vu sa délibération du 16 février 2012 fixant l'effectif des emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe,

vu sa délibération du 29 mars 2012 fixant l'effectif des emplois de technicien principal 2^{ème} classe,

vu sa délibération du 24 mai 2012 fixant l'effectif des emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe,

vu sa délibération du 28 juin 2012 fixant l'effectif des emplois d'ingénieur territorial,

vu ses délibérations du 18 octobre 2012 fixant respectivement l'effectif des emplois d'animateur territorial et d'adjoint d'animation 1^{ère} classe,

vu les avis favorables du comité technique du 16 octobre 2012,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2012 :

- 1 poste d'ingénieur territorial,
- 10 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- 3 postes d'animateur territorial.

ARTICLE 2 : DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2012 :

- 2 postes de techniciens principaux 2^{ème} classe,
- 10 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe.

ARTICLE 3 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés à compter du 1^{er} décembre 2012 :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Ingénieur territorial	11	12
Technicien principal 2 ^{ème} classe	34	32
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	64	54
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	371	381
Animateur territorial	23	26
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	23	20

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 NOVEMBRE 2012